

tés : toutes ces mesures étaient insuffisantes et diminuaient à peine le chiffre des intrusions. Au vrai, le généalogiste Chérin en témoigne dans son *Abrégé chronologique des édits sur la noblesse* publié en 1787, il était impossible de faire le recensement exact des véritables nobles, et, par suite, de les distinguer, au moins par l'extérieur, de ceux qui ne l'étaient pas. A part les familles historiques et celles qui pouvaient justifier d'une possession d'état incontestée, parce qu'elle était publique et apparente, à part celles dont les membres portaient l'épée de père en fils et qui avaient signé leurs parchemins de leur sang sur les champs de bataille, la source la plus limpide de la noblesse était, au dernier siècle, l'exercice prolongé, souvent héréditaire, des charges supérieures de judicature et de certaines fonctions publiques.

Eh bien ! que rencontre-t-on le plus fréquemment, à la même époque, dans ces charges et dans ces offices ? La démonstration que nous avons ensemble commencée en 1864, M. J. d'Arbaumont l'a poursuivie et achevée dans son livre sur la chambre des comptes de Dijon. Quoiqu'elles ne soient, à proprement parler, qu'un coin du tableau et comme un épisode de l'histoire de la noblesse, ses recherches minutieuses sur les officiers de cette juridiction, la liste qu'il en dresse, les généalogies qu'il donne, les pièces authentiques qu'il cite — car il a scruté avec soin les archives — établissent, à n'en pas douter, que le plus grand nombre des familles représentées dans cette cour depuis le quatorzième siècle jusqu'en 1789, loin de tenir par leurs racines à la caste aristocratique, sortaient des entrailles populaires. La conclusion manifeste, irréfutable qui se dégage de son travail, creusé aussi profondément que l'exigent l'érudition et la critique modernes, c'est qu'à aucune époque de nos annales, la noblesse française n'a été un corps fermé, c'est qu'elle s'est sans cesse recrutée dans les classes inférieures, c'est qu'elle a constamment infusé dans ses veines un sang nouveau, c'est que, contrairement à l'opinion vulgaire, si elle formait un ordre séparé dans l'État, avec ses attributions, ses immunités, ses honneurs, ses mœurs et aussi, disons-le franchement, parfois sa vanité, surtout sensible chez les derniers venus de ses membres, elle ne fut jamais impénétrable à la roture, particulièrement à cette fraction qui portait le nom de